



LANDÉVANT



# Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner

---

## PROCES-VERBAL VENDREDI 29 MARS 2024

---

Début de séance : 14h00

Fin de séance : 15h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 29 mars à 14h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 conseillers présents :

- Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ;
- M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ;
- Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ;
- Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ;
- Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ;

Absente :

- Mme Anne-Laure FRAVALO, Adjointe au Maire de Landaul ;

Étaient également présents (sans voix délibérative) :

- M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ;
- M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : OLLIVIER Sylvie

Date de convocation du Conseil syndical : le 22 mars 2024

INTRODUCTION DU PRESIDENT

**N° DEL2024\_01\_01**

Mme la Présidente procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 14h. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours propose comme secrétaire de séance Mme OLLIVIER Sylvie.

**VOTE :**

**Pour : 5**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours désigne Mme OLLIVIER Sylvie.**

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

**I. : FINANCES BUDGET**

DELIBERATIONS

- I. 1. : Vote du compte de gestion 2023.
- I. 2. : Vote du compte administratif 2023.
- I. 3. : Affectation de résultat.
- I. 4. : Vote du budget primitif 2024.
- I. 5. : Vote des participations des communes.

**II. : QUESTIONS DIVERSES**

**Mme la Présidente donne lecture du procès-verbal du conseil syndical du 27 novembre 2023.**

**N° DEL2024\_01\_02**

- DEL2023\_02\_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2023\_02\_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 mars 2023

**Partie Finances Budget :**

- DEL2023\_02\_03 : Passage à la comptabilité M57
- DEL2023\_02\_04 : Définition des durées d'amortissement des biens
- DEL2023\_02\_05 : Décision modificative

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant.

**VOTE :**

Pour : 5

Contre :

Abstention :

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

# I. : Finances Budget

## DELIBERATIONS

N° DEL2024\_01\_03

**I. 1. : Vote du compte de gestion 2023.**

Le compte de gestion est élaboré par le Trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Il doit être adopté avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AURAY

ETABLISSEMENT : SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

**Résultats budgétaires de l'exercice**

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 345,40	260 748,25	285 093,65
Titres de recette émis (b)	19 056,86	263 202,23	282 259,09
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	19 056,86	263 202,23	282 259,09
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 345,40	260 748,25	285 093,65
Mandats émis (f)	9 722,38	247 260,70	256 983,08
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	9 722,38	247 260,70	256 983,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	9 334,48	15 941,53	25 276,01
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AURAY

ETABLISSEMENT : SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-12 423,18		9 334,48		-3 088,70
Fonctionnement	18 422,15	18 422,15	15 941,53		15 941,53
<b>TOTAL I</b>	<b>5 998,97</b>	<b>18 422,15</b>	<b>25 276,01</b>		<b>12 852,83</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>5 998,97</b>	<b>18 422,15</b>	<b>25 276,01</b>		<b>12 852,83</b>

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Présidente présente les grandes lignes de l'exécution du budget 2023.

Elle précise que les travaux ont concerné cette année la réfection d'une partie des cheneaux de toiture.

M. Pascal LE CALVE demande quel est le niveau de contribution par habitant.

Il indique que les sommes sont aux alentours de 25 € dans certaines communes.

M. Bonaventure MENEUX répond que la contribution au SDIS est à 17 € par habitant.

Il précise que la contribution des communes est quant à elle à 16,35 € en raison des autres contributions.

**VOTE :**

**Pour : 5**

**Contre :**

**Abstention :**

**Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.**

**N° DEL2024\_01\_04**

**I. 2. : Vote du compte administratif 2023.**

Le compte administratif doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2023, le compte administratif fait apparaître les données suivantes :

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	17 303,11 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722,38 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	164,64 €	21 - Immobilisations corporelles	- €
	65 - Autres charges de gestion courante	229 438,00 €		
	66 - Charges financières	354,95 €		
	<b>Total</b>	<b>247 260,70 €</b>		<b>9 722,38 €</b>
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	74 - Dotations, subventions et participations	263 202,23 €	040 - Opérations d'ordre de transfert...	164,64 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 892,22 €
	<b>Total</b>	<b>263 202,23 €</b>		<b>19 056,86 €</b>
Reports de l'exercice 2022	Excédent		Excédent	
	Déficit		Déficit	-12 423,18 €
Résultat cumulé	Excédent	<b>15 941,53 €</b>	Excédent	
	Déficit		Déficit	<b>- 3 088,70 €</b>

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Présidente quitte l'assemblée.

La présidence est confiée à Mme Sylvie OLLIVIER.

Elle indique que les éléments du compte administratif correspondent au compte de gestion.

**VOTE :**

**Pour : 4**

**Contre :**

**Abstention :**

Après délibération et l'unanimité, la Présidente du SIVU, Mme Diane HINGRAY, étant absente, le conseil syndical approuve ce CA 2023 qui vient d'être exposé. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.

N° DEL2024\_01\_05

### I. 3. : Affectation du résultat.

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil syndical.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. Pour l'exercice 2023, il est d'un montant de 15 941,53 €.

L'affectation de résultat décidée par le conseil syndical doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2023 étant de 3 088,70 €, l'affectation sera au minimum de ce montant.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante :

<b>Fonctionnement</b>	<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>11 941,53 €</b>
<b>Investissement 1068</b>		<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>4 000 €</b>

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Présidente propose d'affecter 4 000 € en investissement afin de couvrir le déficit 2023 et les besoins 2024.

#### VOTE :

Pour : 5

Contre :

Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide l'affectation du résultat proposée. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.

N° DEL2024\_01\_06

### I. 4. : Vote du budget primitif 2024.

Le budget du syndicat comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses concernent les charges à caractère général, la contribution au SDIS mais plus de charges financières. Y figure également le montant à la poursuite des travaux de la réparation des chéneaux de toiture.

Les dépenses sont couvertes, en recettes par la participation des communes et le reversement du SDIS pour les frais de casernement.

En investissement, les dépenses concernent uniquement la mise en place des contrôles d'accès.

Les dépenses sont couvertes, en recettes, par l'affectation du résultat 2023, les amortissements des immobilisations et le virement de la section de fonctionnement.

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	21 200,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 088,70 €
	65 - Autres charges de gestion courante	250 347,00 €		
	66 - Charges financières		16 - Emprunts et dettes assimilées	
	023 - Virement à la section d'investissement		21 - immobilisations corporelles	1 111,30 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €		
	<b>Total</b>	<b>271 747,00 €</b>		<b>4 200,00 €</b>
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 941,53 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	259 805,47 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	
	7473 - Départements	24 000,00 €		
	74748 - Autres communes	235 805,47 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €
	<b>Total</b>	<b>271 747,00 €</b>		<b>4 200,00 €</b>

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Présidente présente les grandes lignes du budget.

Elle indique que les travaux à engager concernent la sécurisation des entrées par la mise en place d'un accès à code.

Elle ajoute que les reprise des cheneaux va continuer.

M. Michel ALLANO indique qu'il sera nécessaire de rénover les volets roulants.

Mme Katia BONNEC indique qu'il sera possible de trouver 1 500 € en section de fonctionnement.

**VOTE :**

**Pour : 5**

**Contre :**

**Abstention :**

**Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide le budget primitif 2024. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.**

**N° DEL2024\_01\_07**

**I. 5. : Participation des communes.**

Les participations des communes pour 2024 se basent sur les populations légales au 1er janvier 2024.

Elles sont calculées sur une contribution qui intègre, pour les communes de Landaul et de Pluvigner, un bonus accordé par le SDIS valorisant le volontariat dans la collectivité.

Le tableau des contributions est donc le suivant :

Commune	Population		Participation				Participations 2023
	Nb d'habitants	%	Montant	Correction	Total	par hbt	
Landaul	2514	17,43%	41 442,82 €		41 442,82 €	16,48 €	42 173,43 €
Landévant	4114	28,52%	67 818,52 €		67 818,52 €	16,48 €	69 014,11 €
Pluvigner	7795	54,05%	128 499,13 €	- 1 955,00 €	126 544,13 €	16,23 €	128 809,46 €
Total	14423	100,00%	237 760,47 €	- 1 955,00 €	235 805,47 €	16,35 €	239 997,00 €

Il a été demandé de lisser les versements de la part des communes tout au long de l'année. Il est néanmoins nécessaire de s'aligner sur le rythme des contributions au SDIS :

	25-janv.	1-févr.	22-févr.	22-mars	26-avr.	24-mai	1-juin	21-juin	26-juil.	23-août	1-sept.	Total
SDIS		82 615 €					82 615 €				85 117,00 €	250 347,00 €
Landaul	14 504 €		3 848 €	3 848 €	3 848 €	3 848 €		3 848 €	3 848 €	3 850,82 €		41 442,82 €
Landévant	23 736 €		6 297 €	6 297 €	6 297 €	6 297 €		6 297 €	6 297 €	6 300,52 €		67 818,52 €
Pluvigner	44 290 €		11 750 €	11 750 €	11 750 €	11 750 €		11 750 €	11 750 €	11 754,13 €		126 544,13 €

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Présidente présente le rythme des versements des communes.

**VOTE :**

**Pour : 5**

**Contre :**

**Abstention :**

**Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide cette répartition. Mme la Présidente est désignée pour signer tout document.**

**INFORMATION**

Néant.

---

Affiché en mairie et publié sur le site internet le 6 avril 2024,

Le Président,  
Diane HINGRAY

Le secrétaire,  
Sylvie OLLIVIER